

Outil de téléprocédure LOGICS

Les demandes d'autorisations d'exploiter sont **uniquement et entièrement dématérialisées en Indre-et-Loire.**

Pour effectuer une demande en ligne via le site LOGICS, vous devez au préalable être inscrit auprès du Ministère chargé de l'agriculture.

Pour créer un compte agriculture, rendez-vous sur le site LOGICS :

<https://identification-usager.agriculture.gouv.fr/cas/login?service=https://ecoagri.agriculture.gouv.fr/logics-usager/>

Section JE CRÉE UN COMPTE. Complétez le formulaire de création de compte ou utilisez la solution FranceConnect.

Créer un compte de connexion sur « moncompte »

<https://moncompte.agriculture.gouv.fr/>

Renseigner les champs obligatoires :

- Nom de naissance
- Prénom
- Adresse électronique qui vous servira d'identifiant unique de connexion pour la suite
- Mot de passe (8 caractères minimum à choisir dans 3 des 4 catégories suivantes : 1 majuscule, 1 minuscule, 1 nombre et 1 caractère spécial)
- Prendre connaissance et accepter les conditions générales d'utilisation en cochant la case adéquate
- Cliquer sur l'icône « S'inscrire »



Activer votre compte

Vous allez recevoir un courrier électronique à l'adresse que vous avez indiquée.

Celui-ci contient un lien d'activation « confirmer votre adresse électronique » permettant de valider votre inscription.

Tant que vous n'aurez pas cliqué sur ce lien, vous ne pourrez pas utiliser votre compte de connexion pour accéder à la téléprocédure



Vous authentifier

Après activation de votre compte, vous êtes dirigé automatiquement sur le portail d'authentification « <https://moncompte.agriculture.gouv.fr/individus> » où vous devez :

- ✓ Saisir votre identifiant (votre adresse électronique)
- ✓ Votre mot de passe (précédemment créé)
- ✓ Cliquer sur le bouton « M'authentifier »

Afin de faciliter vos futures démarches administratives en ligne, nous vous invitons à accepter le partage de vos données au sein du Ministère en charge de l'agriculture et de ses opérateurs (pour le pré-remplissage des formulaires par exemple)




Une fois votre compte créé (cette opération n'est à faire qu'une seule fois)

Vous pouvez accéder à LOGICS

<https://ecoagri.agriculture.gouv.fr/logics-usager/>

- ✓ Saisir votre identifiant (votre adresse électronique)
- ✓ Votre mot de passe (précédemment créé)
- ✓ Cliquer sur le bouton « M'authentifier »
- ✓ Télédéclarer votre demande d'autorisation d'exploiter



INFORMATIONS IMPORTANTES :

Les superficies des parcelles indiquées dans votre dossier doivent obligatoirement correspondre aux superficies du cadastre.

Pour la saisie des parcelles sollicitées dans votre demande :

Sur l'écran de saisie «Description des parcelles objet de la demande », vous avez trois choix possibles pour la sélection des parcelles.

Il est préférable de choisir « **sélectionner des parcelles dans une liste** » car de cette façon les informations cadastrales exactes s'afficheront (subdivision fiscale, superficie).

Vous devez joindre obligatoirement à votre dossier :

- Une lettre d'information au propriétaire dûment remplie et signée (modèle en pièce jointe) en tenant compte des indications ci-dessous :

- * En cas de propriété par le demandeur : joindre un document notarié en attestant ou signer la lettre en tant que demandeur et propriétaire.
- * En cas de propriété partagée entre époux : la lettre doit être signée par les 2 conjoints.
- * En cas de propriété en indivision ou usufruit : une lettre doit être signée par chacun des indivisaires, usufruitier, nu-propriétaire avec adresse exacte pour chaque
- * En cas de propriété en société (SCI, GFA, etc) : une lettre doit être signée par le ou les gérant(s) qui sont inscrits sur l'extrait Kbis (joindre une copie au dossier)
- * En cas de propriété en association : une lettre doit être signée par le président de l'association dont les noms et prénoms doivent être précisés.
- * En cas de propriétaire représenté par une personne tiers : joindre une copie de la procuration ou du jugement de mise sous curatelle correspondant et préciser les noms et prénoms du signataire.

- Le relevé MSA du cédant (à jour) avec les références et superficies cadastrales.

Vous pouvez retrouver la procédure à suivre ainsi que les documents à joindre à votre dossier (lettres d'information aux propriétaires...) en allant sur notre site internet



<https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture/Installation-structures-baux-ruraux-CDOA/Structures/Teledeclarer-une-demande-d-autorisation-prealable-d-exploiter-sur-LOGICS>